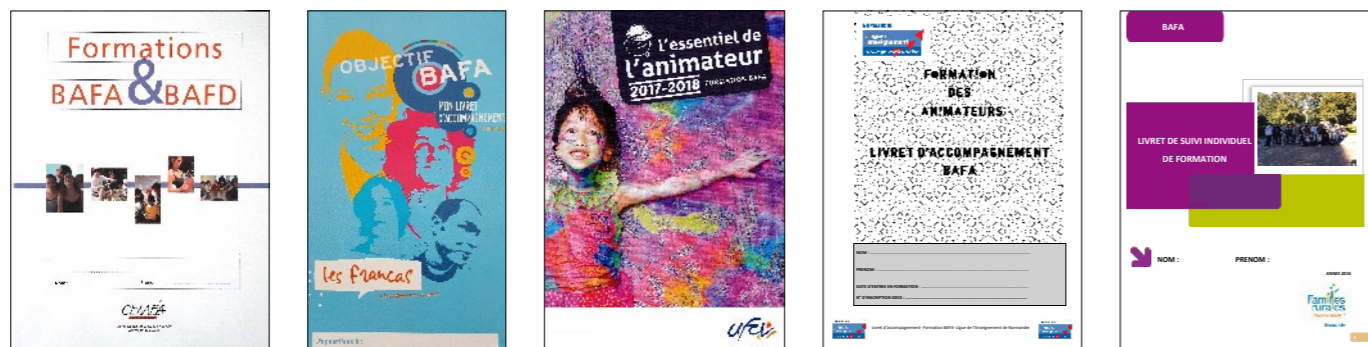


3 L'ÉVALUATION FORMATRICE : ÉTABLIR UN BILAN POUR PRÉPARER L'ÉTAPE SUIVANTE

• Le livret de suivi du stagiaire BAFA : un outil à mobiliser par tous

Tout au long de son parcours de formation, le stagiaire est responsabilisé par l'instauration d'une démarche d'auto-évaluation lui permettant, à l'issue de chaque étape, d'établir un bilan pour préparer l'étape suivante. Distribué par l'organisme de formation dès le stage de formation générale, ce livret de suivi permet à chaque acteur intervenant dans la formation du stagiaire d'être associé à la dynamique de progression. Pour les directeurs d'ACM, ce livret de suivi peut être demandé dès les premiers échanges. Il permet de mieux connaître le stagiaire et de l'accompagner dans sa démarche d'auto-évaluation, tout comme l'avis de l'organisme de formation formulé à l'issue du stage de base.



• Le certificat de stage : de l'importance de la qualité des appréciations de stage pratique pour orienter la suite de la formation et la décision du jury BAFA

Les certificats de stage pratique doivent apporter au stagiaire des enseignements pour la suite de sa formation. Sous la forme de conseils et d'avis motivés, ils doivent offrir la possibilité aux formateurs du stage d'approfondissement d'avoir des indications sur les marges de progressions du stagiaire.

A l'issue du stage pratique, le directeur a la responsabilité d'émettre un avis sur les aptitudes du stagiaire à assumer des fonctions d'animation. Formalisée dans le certificat de stage pratique, cette appréciation s'appuie sur les différents temps de bilan proposés au stagiaire et détaille, de manière précise et selon les attendus réglementaires, les compétences acquises par les stagiaires au cours de cette deuxième partie de formation.

- Les appréciations mettent également en avant des constats positifs sur les acquis du stagiaire. Elles valorisent ses aptitudes et orientent la suite de son parcours de formation. Lorsqu'elles sont clairement formulées, elles favorisent le travail de délibération du jury.
- En cas d'avis défavorable sur le stage pratique BAFA, le certificat de stage doit être transmis obligatoirement sur TAM. Par son appréciation, le directeur argumente, au regard des 5 fonctions de l'animateur, les manques du stagiaire. Celui-ci aura la possibilité de refaire un stage pratique pour affermir son expérience.

Veillez à remettre l'outil d'évaluation au stagiaire et à transmettre une copie à la DDCCS. Il permettra d'étayer votre appréciation au regard des 5 fonctions de l'animateur. Depuis le 15 juillet 2015, l'organisateur a l'obligation de garder une copie du certificat de stage pratique de chacun de ses stagiaires.



Quand le stage pratique se réalise sur deux périodes différentes, le directeur effectue deux appréciations de stage pour traduire l'évolution du stagiaire.

Les documents édités par la DDCCS de la Manche sont consultables sur le site internet de la Préfecture de la Manche : www.manche.gouv.fr.
Pour rappel,
Cahier de l'ACM n°1 : Les locaux sans hébergement.
Cahier de l'ACM n°2 : Le suivi sanitaire en accueil collectif de mineurs.

LES CAHIERS DE L'ACM

Accueillir et former un animateur stagiaire BAFA



Direction Départementale de la Cohésion Sociale

1 LE PARCOURS DE FORMATION BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur permet d'encadrer à titre non professionnel des mineurs en accueil collectif dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative.



Références réglementaires : Arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux BAFA et de BAFD ; Décret n° 2015-872 du 15 juillet 2015 relatif aux BAFA et BAFD ; Instruction n°DJEPVA/A3/2015/314 du 22 octobre 2015 relatif à la réforme des (BAFA) et (BAFD).

• Le sens de la formation BAFA : assumer une mission éducative

Au cours de sa formation, le stagiaire sera amené à prendre conscience de la responsabilité éducative d'un animateur auprès des mineurs et au sein d'une équipe pédagogique. Animer dans un accueil collectif de mineurs (ACM) c'est être en capacité d'assumer des fonctions dans le cadre d'un projet pédagogique dont le directeur d'ACM est garant.

• La durée de la formation BAFA : des échéances à tenir

SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE : 8 jours pour une découverte théorique de l'animation

STAGE PRATIQUE : 14 jours pour faire en équipe, avec les enfants et identifier ses progrès avec l'appui du directeur

Sur demande motivée, un délai supplémentaire peut être accordé par le directeur départemental (via la téléprocédure BAFA-BAFD.gouv.fr).

Maximum 18 mois entre la fin de la session de formation générale et le début du stage pratique

SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION : 6 jours pour analyser ses aptitudes et approfondir

DURÉE MAXIMALE DE FORMATION : 30 MOIS

• Les modalités du stage pratique : un cadre réglementaire à respecter

Le stage pratique doit se dérouler obligatoirement en :

- séjour de vacances ;
- accueil de scoutisme ;
- accueil de loisirs extrascolaire ;
- accueil de loisirs périscolaire dans la limite de 6 jours effectifs (consécutifs ou non).

Le STAGE PRATIQUE doit :

- être d'une durée d'au moins quatorze jours effectifs (en situation d'animation avec les mineurs) ;
- être validé favorablement par le directeur de l'ACM (les 14 jours favorables) ;
- s'organiser en 2 parties au plus. Une partie a une durée minimale de 4 jours consécutifs ou non. Une partie correspond à une fiche de déclaration ACM ;
- se dérouler obligatoirement sur le territoire national.

Une journée effective :
• comprend au moins 6h ;
• peut être scindée en demi-journées, d'au minimum 3h consécutives chacune.
En périscolaire, ces 3 heures peuvent être réalisées en discontinu sur la même journée.



Le stage pratique ne peut pas se dérouler en accueil de jeunes conventionné.



Ce document a été élaboré en collaboration avec les Francas de la Manche, les CEMEA Normandie, l'UFCV Normandie, membres du jury BAFA.

2 L'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE PAR LE DIRECTEUR ET SON ÉQUIPE

• Le but du stage pratique : donner à expérimenter

Deuxième étape de la formation, le stage pratique n'est pas un simple contrôle des aptitudes et des moyens dont dispose l'animateur stagiaire. Il constitue un espace lui permettant de :

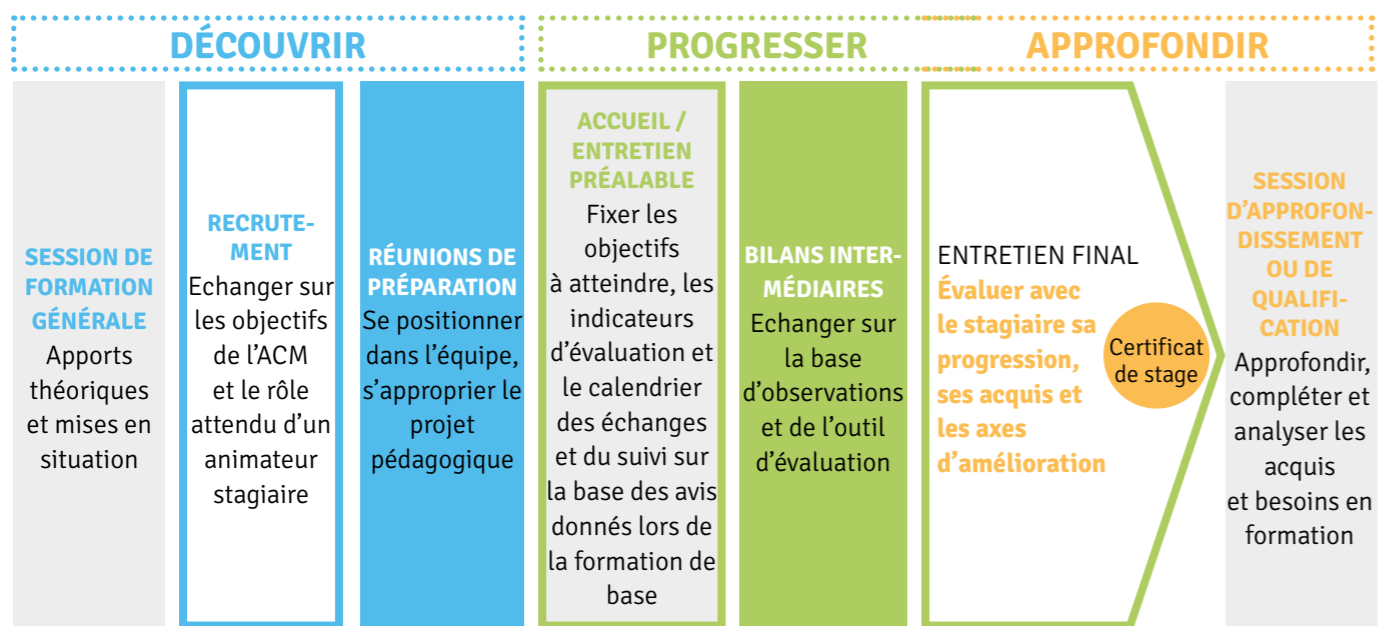
DÉCOUVRIR : Grâce à une **expérience concrète d'animation** et de prise en charge de la vie quotidienne d'un groupe de mineurs, le stagiaire assume progressivement des fonctions au sein de l'ACM.

C'est une **nouvelle période d'acquisition de connaissances et de mise en pratique des acquis théoriques du stage de base**, dans le cadre d'un travail collectif de réflexion et de réalisation, sous la conduite du directeur qui agit **en qualité de formateur**.

PROGRESSER : A travers des phases d'**évaluation des acquis théoriques** et de la capacité du stagiaire à les réinvestir dans l'action, le directeur fixe **des perspectives d'évolution**. Il tient compte de la motivation et des aptitudes du stagiaire à s'intégrer dans une équipe éducative dans sa fonction de conception, réalisation et d'évaluation d'un projet pédagogique.

APPROFONDIR : Par l'intermédiaire d'un bilan final et d'appréciations, le directeur cible **des besoins complémentaires de formation**, dans la perspective d'orienter les choix du stagiaire pour sa troisième phase de formation (approfondissement ou qualification).

• La démarche d'accompagnement : préconisations de la DDCS de la Manche et des membres du jury BAFA



Le **certificat de stage** (favorable ou non) doit être transmis par l'organisateur à la DDCS du lieu de déroulement du stage pratique. En cas de stage défavorable, le candidat pourra recommencer un nouveau stage pratique, dans la limite de la durée de la formation.

Toute évaluation finale suppose la mise en oeuvre préalable, par le directeur de l'ACM, d'un système interne d'aide, de conseil, de formation complémentaire et d'analyse régulière de l'action de l'animateur stagiaire qui devra être obligatoirement associé à une évaluation continue. Cet accompagnement sera présenté au stagiaire et sa mise en oeuvre co-construite, notamment avec lui.

• Le rôle formateur du directeur : accompagner avec un outil d'évaluation

Pour guider l'animateur stagiaire, valoriser ses atouts et l'aider à acquérir les aptitudes nécessaires, le directeur lui propose un outil d'évaluation. Cet outil, élaboré par le directeur et son équipe, est à la base des temps de bilans intermédiaires et de l'entretien final du stagiaire.

Afin de mieux appréhender l'évolution et le positionnement du stagiaire, le jury BAFA préconise que ce document d'évaluation soit transmis complété et signé par les deux parties, accompagné du certificat de stage pratique BAFA via l'application TAM (Télé procédure des Accueils de Mineurs). Cet outil d'évaluation sera demandé lors des contrôles ACM de la DDCS de la Manche.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter les membres du jury BAFA pour vous accompagner dans la création de votre outil.



• Accompagner le développement de savoirs et de postures pour exercer des fonctions d'animation



L'arrêté du 15 juillet 2015 précise les fonctions que l'animateur devra pouvoir assumer au terme de sa formation.

Animer, c'est assumer une mission et un rôle éducatif dans le respect d'un cadre réglementaire. Ainsi on attend d'un animateur qu'il soit en capacité de :

LES 5 FONCTIONS DE L'ANIMATEUR	Dans son rôle de formateur, le directeur peut s'appuyer sur les attendus suivants :
ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET MORALE DES MINEURS QUI LUI SONT CONFIS	Lors de l'accueil , il sera important de sensibiliser le stagiaire aux précautions, vigilances ou attentions particulières à porter en fonction du public, du type de projet, du lieu et des activités. Quelques observables : mettre en place des règles, expliciter des consignes, avoir un comportement exemplaire pour les mineurs (vocabulaire, posture, prudence, tenue), adapter les activités au public et à l'environnement, respecter le matériel. Le projet pédagogique doit clairement expliciter ce que le directeur attend de l'animateur pour assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs.
PARTICIPER AU SEIN D'UNE ÉQUIPE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PÉDAGOGIQUE	Lors de l'accueil , les premières réunions de préparation visent à faciliter l'intégration du stagiaire (jeux de connaissance, ...), identifier les personnes ressources pour lui et contribuer à la déclinaison du projet pédagogique en lui permettant de partager ses idées. Quelques observables : être force de propositions, s'appuyer sur les objectifs du projet pour conduire des animations, être capable de s'intégrer dans un collectif de travail, être en capacité de demander un avis extérieur ou de l'aide. Le projet pédagogique est le fruit d'une démarche collective et doit clairement expliciter les objectifs poursuivis en lien avec le projet éducatif. Il permet de décliner les intentions de l'organisateur du projet éducatif au projet d'animation.
PARTICIPER À L'ACCUEIL, À LA COMMUNICATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS	Lors de l'accueil , la question de la posture éducative est abordée. Le directeur doit avoir une vigilance particulière sur ce point avec son équipe afin de favoriser chez le stagiaire la présence d'une autorité bienveillante auprès des mineurs. De même, l'animateur doit pouvoir être à l'écoute, dans une posture d'accueil et de dialogue auprès des familles. Quelques observables : être poli, à l'écoute du public, prendre des décisions justes (appliquer les mêmes règles pour tous), favoriser l'expression de chacun, maintenir une posture suffisamment distante et empathique, témoigner et rendre compte de la journée de l'enfant auprès des familles. Le projet pédagogique encadre la relation entre l'animateur, les mineurs, la famille et l'équipe d'animation. La question du positionnement du stagiaire face aux mineurs accueillis est abordée dans l'outil d'évaluation BAFA. La démarche d'accompagnement du directeur auprès de l'ensemble de l'équipe est formalisée dans le projet pédagogique.
ENCADRER ET ANIMER DES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE ET LES ACTIVITÉS	Lors de l'accueil , préciser les modalités de prise d'autonomie progressive de l'animateur afin de l'amener vers une prise en charge globale d'une activité et/ou de différents temps de vie. Le directeur est soucieux de mettre progressivement en responsabilité l'animateur selon ses aptitudes. Quelques observables : être en capacité de gérer tous les aspects de la vie des enfants, se soucier de la qualité de la vie quotidienne et des relations, travailler en équipe, préparer une activité (objectifs, public, matériel, déroulement), évaluer l'activité (son intervention, la bonne tenue de l'activité,...) Le projet pédagogique est en mesure d'expliquer la manière dont l'équipe se saisit des temps de vie quotidienne pour en faire des temps éducatifs et bienveillants.
ACCOMPAGNER LES MINEURS DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS	Lors de l'accueil , le directeur présente les intentions éducatives de l'organisateur qui sont formalisées dans le projet éducatif . Un temps d'échanges en équipe permettra de décliner les intentions de l'organisateur notamment celles qui concernent la place et le rôle dévolus aux mineurs dans le quotidien de l'organisation et dans la construction du projet d'activités. Quelques observables : favoriser la participation des mineurs, tenir compte des idées des enfants et des jeunes, responsabiliser les mineurs, être en capacité d'expliquer aux enfants ce qu'il est possible de faire ou pas, savoir s'appuyer sur son directeur pour concrétiser un projet. Le projet pédagogique est garant du respect de l'intérêt et des besoins de l'enfant ou du jeune sur son temps de loisirs. Il favorise le bien-être et l'adhésion des mineurs. Il définit les modalités de participation et de choix de l'enfant ou du jeune et les moyens mis à disposition pour l'équipe. Cette démarche se doit d'être concertée et construite par l'équipe d'animation et adaptée en fonction de la réalité observée.